

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

10 01 24

L'an 2024, le 17 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoît, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : M. CASTEL Christian (par M. SEGUIN Sébastien), M. HANCHART Gilles (par M. ROUSSELLE Jacky), Mme COLNOT Christine (par M. VION Bruno), M. BOURGE Jimmy (par Mme Aline BERTRAND), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. BOUDJEMA Benoît), M. LEMMEN Félix, (par M. ROUSSELLE Jacky),

Absents excusés : M. BLARET Jean M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme Cathy MENET, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

Absents : M. LE FUR Philippe

OBJET : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissements 2024

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Opération	Chapitre	Article	Montant
233 - Acquisition matériels différents services	21 - Immobilisations corporelles	2188 Autres	6 000,00 €
		2183 Matériel informatique	4 400,00 €
		2184 Matériel de bureau et mobilier	5 000,00 €
499 - Achat matériels services techniques	21 - Immobilisations corporelles	215738 Autre matériel et outillage de voirie	2 500,00 €
		2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €
		2184 Matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €
		2188 Autres	5 000,00 €
628 - Travaux immeubles communaux	21 - Immobilisations corporelles	21312 Bâtiments scolaires	10 000,00 €
		21318 Autres bâtiments publics	20 000,00 €
		21311 Bâtiments administratifs	25 000,00 €
		2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	4 000,00 €
647 - Equipement téléphonique et informatique	20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	2183 Matériel informatique	4 000,00 €
680 – Vidéo surveillance	21 - Immobilisations corporelles	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	44 000,00 €
685 – Voirie / Propreté urbaine / Sécurité routière	21 - Immobilisations corporelles	2151 – Réseaux de voirie	100 000,00 €
686 – Illumination de Noël	21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	2 000,00 €
695 – Culture / Loisir	21 - Immobilisations corporelles	2188-Autres	15 000,00 €
		2186 Cheptel	10 000,00 €
697 - Travaux Collégiale	21 - Immobilisations corporelles	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	35 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	35 000,00 €
700-Achat et amén-salle de sports, rue Pierre Charpy	21 - Immobilisations corporelles	2135- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	330 000,00 €
		2138- Autres constructions	60 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	7 500,00 €

701-Requalification de la friche du Bastion, partie Est	21 - Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	82 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	25 000,00 €
702 Réhabilitation de la Casemate	21 - Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	40 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	10 000,00 €
703- Achat et réaménagement du café de la Paix	21 - Immobilisations corporelles	21318 - Autres bâtiments publics	17 000,00 €
706 Démolition, dépollution et renaturation Quai Del 'Hôpital	21 - Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	85 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	8 000,00 €
707 Aménagement paysager de l'entrée de ville	21 - Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	300 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	10 000,00 €
708 Requalification de la friche de Bastion-Ouest	21 - Immobilisations corporelles	2138- Autres constructions	25 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	2031- Frais d'études	10 000,00 €
		Total	1 351 400,00 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire

Mairie (Nord)



Avesnes-sur-Helpe

